

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/014/ÉDUC

SÉANCE DU 09 FÉVRIER 2026

OBJET : ÉDUCATION

ALSH - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Corse-du-Sud.

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de février à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 02 février 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA ; Nathalie CASTELLI ; Santina FERRACCI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Johanna GUIDICELLI ; Georges MELA ; Etienne CESARI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Stéphane CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Ange Paul VACCA ; Marcu Antonu TAFANI ; Joseph TAFANI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA.

Avaient donné procuration : Marie-Luce SAULI à Nathalie APOSTOLATOS ; Didier LORENZINI à Paule COLONNA CESARI ; Nathalie MAISETTI à Dumenica VERDONI ; Marcu Antonu TAFANI à Grégory SUSINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Petru VESPERINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 3^{ème} adjointe déléguée à la Culture, à l'Éducation, aux relations avec l'Université de Corse, à la langue corse et à la valorisation des Patrimoines, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Conformément à l'arrêté programme du 03 octobre 2001, les CAF contribuent par leur action sociale au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie du jeune adulte et à la prévention des exclusions.

La Commune s'inscrit dans une démarche partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse-du-Sud afin de soutenir les actions et services destinés aux familles et enfants sur le territoire communal.

Dans ce cadre, la convention d'objectifs et de financement permet, notamment, de définir :

- les subventions ALSH,
- le bonus territoire CTG.

Le renouvellement de cette convention est nécessaire afin d'assurer la continuité des services et dispositifs, de garantir le financement des actions prévues et de confirmer l'engagement de la Commune dans la politique familiale. Elle est conclue pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2029.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus présenté par la 3^{ème} Adjointe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de la convention d'objectifs et de financement ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 06 février 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse-du-Sud.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute démarche et à signer tout document utile à la mise en œuvre de la convention visée à l'article 1.

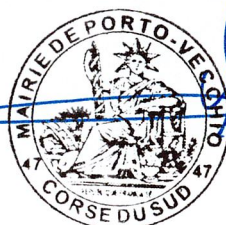
ARTICLE 3 : Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 32 |
| Nombre de membres présents | 22 |
| Nombre de procurations | 4 |
| Nombre de suffrages exprimés | 26 |
| Votes : pour | |
| dont procurations | |
| contre | |
| dont procurations | |
| abstention | |
| dont procurations | |
| unanimité | X |

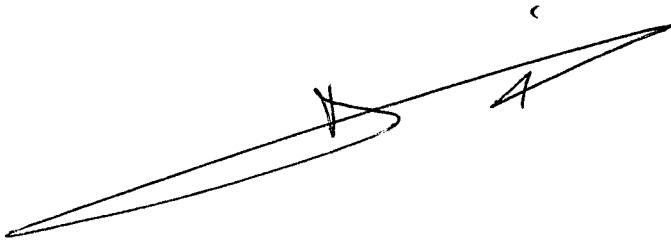
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE.



Le secrétaire de séance

Petru VESPERINI

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal line with a loop at the end. There are two small vertical strokes above the line, one near the start and one near the end, and a small 'c' above the second stroke.